

Les principales questions agricoles qui divisent les États membres restent similaires à celles qui les ont séparés à Cancun. Le Canada, et la plupart des autres membres, souhaitent que les négociations permettent d'arrêter une date précise pour l'élimination de toutes les subventions à l'exportation des produits agricoles. Un élément important de la discussion reste encore la façon d'aborder de l'accès aux marchés et la question de savoir si elle doit être la même pour les pays développés que pour les pays en développement. L'une des questions d'importance portera sur les moyens de parvenir à un système d'accès aux marchés ambitieux tout en accordant une certaine souplesse aux moyens d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits sensibles. Le Canada a présenté des propositions à cet égard. Finalement, tout le monde s'est entendu sur le fait que les pays qui affichent les plus hauts niveaux de soutien national qui perturbent les échanges sont ceux qui devraient les réduire le plus, étant convenu que ce principe s'applique à toutes les formes de soutien national ayant des effets de distorsion sur le commerce.

Le Canada est en bonne position pour poursuivre les objectifs qu'il s'est fixé dès le début des négociations. Le gouvernement du Canada a l'intention de poursuivre les consultations auprès de tous les Canadiens et des provinces tout au long des négociations sur l'agriculture. Il continuera également à tenir ses citoyens au courant des différents développements et résultats de ces négociations par l'intermédiaire des sites Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

## **OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE**

L'objectif du Canada vise à s'assurer que les mesures et les normes réglementaires relatives aux marchandises servent des objectifs légitimes, ne restreignent pas inutilement l'accès aux marchés d'exportation pour les produits canadiens et ne constituent pas des obstacles inutiles au commerce. De telles mesures incluent les règlements techniques contraignants et les procédures d'évaluation de la conformité, ainsi que les normes facultatives.

L'Accord de l'OMC relatif aux obstacles techniques au commerce (Accord OTC) définit les droits et les obligations des membres de l'OMC pour ce qui est du développement et de l'application de mesures techniques qui ont une influence sur le commerce des marchandises. Cet accord repose sur le principe selon lequel les pays ont le droit d'adopter et d'appliquer des règlements techniques

contraignants pour atteindre des objectifs légitimes, à condition que ces règlements n'établissent pas de discrimination à l'égard des biens d'importation et ne soient pas plus restrictifs pour le commerce international qu'il n'est nécessaire. Les mesures visées par l'Accord OTC sont assujetties aux dispositions relatives au règlement des différends de l'OMC. Des procédures bien établies sont en vigueur au Canada pour assurer notre conformité à cet accord et le faire appliquer pour améliorer l'accès aux marchés pour les biens d'exportation canadiens.

Le Canada encourage l'adoption et la mise en œuvre générales de l'Accord OTC et de son annexe 3, Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes. Le Canada participe également aux travaux de nombreux organismes internationaux à vocation normative, dont l'Organisation internationale de normalisation.

En vertu de l'Accord OTC de l'OMC, le Canada continuera de faire pression pour obtenir l'élimination des obstacles au commerce inutiles, inefficaces ou injustifiés, qu'il s'agisse de règlements, de normes ou de procédures d'évaluation de conformité, de manière à maintenir ou à élargir l'accès aux marchés et à réduire les coûts pour les producteurs et les exportateurs. Par exemple, le Canada est préoccupé depuis peu par les propositions présentées par d'autres pays préconisant l'établissement d'obstacles inutiles ou injustifiables au commerce des produits dérivés de la biotechnologie, ainsi que de la mention obligatoire sur l'étiquette des procédés et des méthodes de production qui n'ont rien à voir avec les particularités du produit. Pour aider le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC à résoudre les problèmes d'étiquetage, le Canada a présenté un cadre d'orientation de discussions informelles qui couvre des questions telles que les instruments de politique relatifs à l'étiquetage, les mesures obligatoires et les mesures facultatives, l'harmonisation et l'équivalence ainsi que les considérations relatives aux pays en développement. Ce document est disponible sur le site Web de l'OMC ([www.wto.org](http://www.wto.org)) sous la cote G/TBT/W/174/Rev.1. Pour donner suite à l'une des suggestions présentées dans ce document, un atelier d'information sur l'étiquetage a été organisé par le Comité des OTC les 21 et 22 octobre 2003. Cet événement avait pour but de renseigner les membres sur la préparation, l'adoption et l'application des procédés d'étiquetage dans le contexte de l'application de l'Accord OTC. Il visait également à les informer sur les incidences de telles exigences sur le commerce. Les points communs et les différences entre les diverses approches de l'étiquetage ont été débattus sans qu'aucune conclusion officielle ne soit rendue.